

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

DE COMMUNES

Réunion du 29 juin 2006

Extrait des délibérations

RAPPORT N° 5

Président : Monsieur David HABIB

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude CABANNÉ

OBJET : VENTE DE TERRAINS A LA SNET

« Les besoins ponctuels énergétiques dans notre pays, en particulier dans le Sud Ouest, imposent des investissements pour la production d'électricité dès les prochaines années.

Après plusieurs contacts avec la Communauté de Communes de Lacq, La Snet, filiale française de l'électricien espagnol Endesa, a décidé d'implanter une unité de production électrique sur des terrains situés dans la commune d'Os-Marsillon. Ces terrains représentant une superficie d'environ 14 hectares sont la propriété de la communauté de communes. La Snet a engagé une démarche concrète auprès de fournisseurs de gaz et de Réseau de Transport Electrique.

L'installation dans notre bassin d'un grand groupe énergétique est un atout pour son développement.

Notre bassin de Lacq a été retenu car il dispose de conditions de raccordement au réseau d'électricité, de gaz et d'alimentation en eau optimales.

- Par courrier du 19 juillet 2005, La Snet a donc sollicité la communauté de communes de Lacq pour installer une usine de production d'électricité en cycles combinés au gaz et vapeur sous pression.
- L'investissement est de 400 millions d'euros pour deux unités de 400 Mégawatt et créera 50 emplois directs permanents et 150 emplois indirects.
- La durée des travaux est de 2 ans et 300 à 700 personnes travailleront sur le chantier pendant cette période.
- La mise en service pour la production d'électricité est prévue pour la fin 2009.
- Toutes les démarches nécessaires ainsi que la préparation de tous les dossiers administratifs pour garantir l'évacuation d'électricité et l'acheminement du gaz sont en cours.
- La Snet a obtenu un certificat d'urbanisme positif le 23 mars 2006.
- Le montant des travaux de viabilisation et de réalisation de la voie d'accès au périmètre proposé est évalué par la communauté de communes de Lacq à 1 200 000 € HT, somme inscrite au budget 2006 de la communauté.
- Un compromis de vente par la communauté de communes de Lacq à La Snet des terrains d'Os-Marsillon, pour un montant de 1 756 254,20 € TTC, a été signé le 7 février 2006 entre votre Président et Monsieur Galindo, Directeur Général de La Snet.

.../...

Les parcelles concernées par la transaction sont listées dans le tableau suivant :
Sur la commune d'OS MARSILLON

Section	Numéro	Superficie en m ²
AD	18p	39
AD	19p	6 501
AD	20	5 390
AD	21p	2 214
AD	22p	13 024
AD	23p	2 593
AD	24	3 675
AD	25p	1 930
AD	33	3 760
AD	34p	5 220
AD	35p	20 669
AD	36p	1 777
AD	37	3 090
AD	38	1 405
AD	40	8 015
AD	43p	4 510
AD	76p	6 958
AD	77p	6 880
AD	78p	18 691
AD	79p	1 252
AD	81p	5 999
AD	82p	3 814
AD	83p	1 808
AD	84	4 840
AD	85p	4 341

TOTAL

140 323

Dans deux courriers en date du 14 décembre 2005 et du 28 février 2006, le service des domaines estime le prix du terrain non viabilisé à 2,50 €/m² et le prix du terrain viabilisé entre 12 et 18 €/m² selon sa situation géographique sur la zone « de sorte que la valeur moyenne de 15 €/m² soit respectée dans le bilan ».

La valeur du terrain se situant dans la zone non aedificandi peut être assimilée à celle de parcelles non viabilisées.

Vos commissions « Développement économique » et « Finances, personnel et administration générale » et votre Bureau vous proposent :

- **d'autoriser** la vente des terrains appartenant à la communauté de communes de Lacq dont la liste figure dans le tableau ci-dessus d'une superficie totale estimée à 14ha 03a 23ca pour la somme totale de **1 575 561 euros hors taxes**, soit 9ha 62a 16ca hors zone non aedificandi au prix de 15 €/m² HT et 4ha 41a 07ca en zone non aedificandi à 3 €/m² HT,
- **d'autoriser** votre Président à signer toute pièce nécessaire (acte authentique notamment) pour la conclusion de cette opération. »

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes **ADOpte** le présent rapport à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président de la communauté de communes,

David HABIB

